

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 18 février 2011

Service instructeur Service de l'Environnement et de l'Agriculture N° CP-2011-2-6-2

Service consulté

CONSTRUCTION NEUVE, RÉNOVATION OU EXTENSION DE BÂTIMENTS EXISTANTS

DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE (PMBE)

DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DES AIDES DEPARTEMENTALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (C244 – DÉVELOPPEMENT RURAL)

Résumé: Dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), quatorze dossiers ont bénéficié d'une aide départementale attribuée par les Commissions Permanentes réunies de 2006 à 2007 pour un total de 265.252,47 €. Il vous est proposé de prolonger le délai des aides départementales et l'autorisation de paiement de ces dossiers.

Dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), quatorze dossiers ont bénéficié d'une aide départementale attribuée par la Commission Permanente lors de ses réunions en 2006 et 2007.

Quatre de ces dossiers sont gérés sous l'ancien système dit « paiement dissocié », où les subventions sont versées par le Département directement sur le compte des agriculteurs.

Dix dossiers sont gérés sous le système actuel en paiement dit « associé », où l'Agence des Services et de Paiement (ASP) verse l'ensemble des aides y compris les aides départementales. L'ASP est tenue de respecter nos règles financières et plus particulièrement la déchéance triennale. Toutefois, l'ordre de paiement ne relevant pas de nos services, notre collectivité ne maîtrise plus la notion de déchéance triennale. Des rappels réguliers sont faits à nos partenaires afin de ne pas dépasser les dates de nos propres notifications d'aides.

Ces quatorze dossiers de bâtiments agricoles représentent un total de subventions départementales restant à payer de $114.077,97 \in$ et sont touchés par une déchéance triennale, sachant que dix d'entre eux ont déjà fait l'objet d'un acompte (cf tableaux en annexes).

Ce programme d'aide aux bâtiments agricoles est géré par un « guichet unique » seul habilité à valider les paiements et qui n'est pas du ressort du Département.

Afin d'illustrer l'ampleur du retard, il faut savoir que certains agriculteurs avaient envoyé leurs justificatifs fin 2009.

Ces dossiers ne sont arrivés pour le paiement au Département qu'au courant du mois de décembre 2010, dépassant ainsi le délai des trois ans fixés par notre collectivité pour achever les travaux ou ne permettant plus de traiter les paiements dans les délais.

Pour de ne pas pénaliser les quatorze agriculteurs qui ont mené à terme leur projet de construction de bâtiment agricole en respectant les critères d'intégration paysagère du Département et qui ne sont en rien responsables des retards ainsi cumulés, et afin de se prémunir d'un éventuel rejet de l'Agence des Services et de Paiement, il vous est proposé de :

- proroger le délai de paiement des subventions PMBE départementales jusqu'au 31 décembre 2011,
- de lever la déchéance quadriennale pour la subvention allouée en 2006 à la SCEA Gutknecht de Franken,
- demander le paiement des aides départementales, dès lors que notre collectivité sera sollicitée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), par le biais d'un plan global de paiement, à l'appui des factures acquittées qui seront jointes et une attestation de fin des travaux visée par les services de l'Etat.

Pour les quatre dossiers en paiement dit « dissocié », la somme de 25.915,20 € sera prélevée sur le Programme C244 sur le Chapitre 204 Nature 2042 Fonction 74.

Pour les dix dossiers en paiement dit « associé » (versement par l'ASP), la somme de 88.162,77 € sera versée par l'ASP, qui est déjà créditée des aides départementales correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) Subventions en instance de paiement à l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

N° progos	PROJET	Montant de la subvention	Noms des exploitants agricoles	Communes	Code postal	Cantons	Montant versé à l'ASP	Date de Notifiaction CG68	N° de mandat Départemental vers l'ASP	Date du Mandat Départemental	Montant payé par l'ASP au bénéficiaire acompte 1	Montant payé par l'ASP au bénéficiare acompte 2	SOLDE payé par l'ASP	TOTAL payé par l'ASP	Subv restant à payer par l'ASP
DRU03838	Construction bâtiment vaches allaitantes et stockage	25 713,90	BURTSCHY Henri	BISEL	68580	HIRSINGUE	25 713,90	19/12/2007	22093	19/06/2008	18 574,31			18 574,31	7 139,59
DRU03840	Construction bâtiment élevage bovin	42 435,00	GAEC DU VERSANT DU SOLEIL	HOHROD	68140	MUNSTER	42 435,00	19/12/2007	22095	19/06/2008					42 435,00
DRU03846	Exetension bâtiment d'élevage bovin avec stockage de fourrage	32 407,86	BEHRA Hubert	SEWEN	68290	MASEVAUX	32 407,86	19/12/2007	22101	19/06/2008	17 997,33			17 997,33	14 410,53
DRU03820	Construction bâtiment d'élevage bovin avec stockage fourrage	6 346,20	EARL DUMOULIN	HEIMMERSDORF	68560	HIRSINGUE	6 346,20	19/12/2007	22079	19/06/2008	3 943,71			3 943,71	2 402,49
DRU03813	Construction bâtiment élevage bovin	1 746,79	SCEA LES MERISIERS (BRONNER Jean-Paul)	LINTHAL	68610	GUEBWILLE R	1 746,79	19/12/2007	22084	19/06/2008					1 746,79
DRU03825	Construction bâtiment stockage fourrage et extension sur aire paillée	6 003,00	AIME MULLER	TRAUBACH LE BAS	68210	DANNEMARIE	6 003,00	19/12/2007	22085	19/06/2008					6 003,00
DRU03824	Construction bâtiment d'élevage bovin avec stockage fourrage	13 780,00	EARL LES ISSUES	FRELAND	68240	LAPOUTROIE	13 780,00	19/12/2007	22086	19/06/2008	11 024,00			11 024,00	2 756,00
DRU03822	Construction bâtiment stockage fourrage	10 365,84	EARL CLAUDE	CHAVANNES S/L'ETANG	68210	DANNEMARIE	10 365,84	19/12/2007	22088	19/06/2008	2 127,00	6 165,67		8 292,67	2 073,17
DRU03814	Construction bâtiment d'élevage bovin avec stockage fourrage	22 995,00	GAEC GNAEDIG	LARGITZEN	68580	HIRSINGUE	22 995,00	19/12/2007	22090	19/06/2008	18 396,00				4 599,00
DRU03809	Construction bâtiment vaches allaitantes	22 986,00	ANGELE SCHMIDLIN	FRANKEN	68130	ALTKIRCH	22 986,00	27/12/2007	22091	19/06/2008	18 388,80			18 388,80	4 597,20
TOTAL							184 779,59								88 162,77

Subventions en instance de paiement Versements dissociés Le Département est chargé du virement sur le compte de l'agriculteur

Code PROGOS	Programme	ANNEE Intitulé de l'action	NOM	Communes	CANTON	Date de Notification CG68	Date remise comptabilité DEVI pour paiement acompte	Subvention CG68 engagée	Acompte	N° et date mandat pour acompte	SOLDE Restant	Total Subvention mandatée	Solde restant à verser par le CG68 a l'agriculteur
DRU03778	PMBE		GAEC DES PRES (Hemmerlin Claude)	Muespach Le Ht	Ferrette	06/12/2006	17/07/2009	25 712,78	20 347,20	1er acompte mandat N° 35914 du 22/09/09	5 365,58	20 347,20	5 365,58
DRU03781	PMBE	construction bâtiment stockage 2006 fourrage	SCEA GUTKNECHT	Franken	Altkirch	06/12/2006	En attente factures	11 997,00					11 997,00
DRU03775	DMDE	construction bâtiment élevage bovin avec séchage 2006 en grange	TROMMENSCHLAGER Roger	Dolleren	Masevaux	06/12/2006	30/09/2009	26 093,10	20 874,48	1er acompte mandat N° 38945 du 09/10/09	5 218,62	20 874,48	5 218,62
DRU03783		construction	EARL DU LUPPACHHOFF (actuellement SCEA		Ferrette	06/12/2006	30/09/2009	16 670,00	13 336,00	1er acompte mandat N° 38943 du 09/10/09	3 334,00	13 336,00	3 334,00
								80 472,88				TOTAL	25 915,20

Subventions en instance de paiement Versements dissociés Le Département est chargé du virement sur le compte de l'agriculteur Subventions en instance de paiement Versements dissociés Le Département est chargé du virement sur le compte de l'agriculteur